

Procès Dainotti. « Qui êtes-vous Monsieur pour prendre la vie ? »

■ La famille de Pascal Filoé a partagé sa douleur à la barre, lors de la quatrième journée, avant les plaidoiries de la partie civile.

Arrivé à son quatrième jour, le procès d'Alexandre Dainotti commençait sérieusement à ronronner. Depuis lundi, l'accusé n'a pas vraiment été « cuisiné », ni même sondé sur ses contradictions mais pouvait-il en être autrement après ses nombreux débordements ? Depuis lundi également, on écoute plus ou moins religieusement ces témoins, 19 au total, venus raconter la « froideur » de l'accusé, son amour débordant pour son chien, sa « paranoïa » et ses innombrables menaces envers Pascal Filoé bien avant le jour du drame. La cour est également revenue sur l'horrible scène de crime, rue Camille-Douls, sur ce corps mutilé et son onde de choc dans la ville... Puis, enfin, à 14 heures, les bancs de la partie civile ont pu se lever et raconter leur douleur. Pour raconter leur Pascal Filoé. Celui qui était leur père, leur mari ou bien leur fils. Celui à qui personne « n'a trouvé de défauts », celui « qui était toujours le premier et le dernier à sourire », le « Monsieur Oui » de la mairie de Rodez qu'il a rejoint en 2007 en provenance de sa Nièvre natale. « M. Dainotti, vous ne comprendrez jamais ce qu'est l'amour, ce qu'est l'amitié. Vous avez perdu bien plus que

nous, vous êtes faible », lui a lancé la cadette des trois enfants Filoé, Morgane, yeux dans les yeux. Florence, sa mère, a raconté les trente ans de vie commune avec « Pascal, cet homme dont tout le monde tombait amoureux ». « Ce geste est incompréhensible, qui êtes-vous M. Dainotti pour prendre la vie ? Notre douleur n'est même pas mesurable, nous avons pris perpétuité », a-t-elle témoigné, espérant « laisser la boule que j'ai au ventre dans ce tribunal ». Pour une fois, l'accusé ne s'est pas agité dans son box.

Trois plaidoiries pour la défense

Cela n'a pas duré longtemps. Les plaidoiries de la défense l'ont de nouveau fait sortir de ses gonds. « Respectez-moi un peu », a-t-il marmonné, avant que le président Philippe Piquet ne l'expulse. M^e Élian Gaudy était alors en train de plaider et de rappeler que l'accusé « n'avait laissé aucune chance à Pascal Filoé. Il s'est jeté tel un pitbull sur sa proie, lui a mis un,

deux, trois, quatre [...] neuf coups de couteau, les premiers dans le dos, par derrière, par surprise alors qu'il marchait tranquillement dans la rue ».

Avant cela, l'ancien bâtonnier a rappelé le parcours brillant de la victime, de son entrée dans la Marine nationale à Brest jusqu'à son poste de directeur adjoint des services à Rodez « où tout le monde peut lui dire merci pour son travail ». « Et vous M. Dainotti, vous n'avez fait qu'ajouter de l'horreur à

M^e Maxime Bessière demande aux jurés « de tous nous protéger face à ce genre d'individu inqualifiable »

la victime, de son entrée dans la Marine nationale à Brest jusqu'à son poste de directeur adjoint des services à Rodez « où tout le monde peut lui dire merci pour son travail ». « Et vous M. Dainotti, vous n'avez fait qu'ajouter de l'horreur à



Me Elsa Cazor, au soutien de la famille de Pascal Filoé, appelée à la barre hier.

José Antonio Torres

l'horreur », a-t-il conclu, rappelant son absence de remords et une certaine fierté perceptible chez lui d'avoir commis un tel geste. Son confrère M^e Maxime Bessière, conseil de la Ville, a d'ailleurs demandé aux jurés « de tous nous protéger face à ce genre d'individu inqualifiable ». M^e Elsa Cazor, elle, s'est longuement adressée aux jurés, non sans émotion, pour évoquer « un acte fou d'un homme qui ne l'est pas ». « L'accusé a

maintenu une posture insupportable. J'ai rarement assisté à une semaine pareille, c'est une expérience unique et derrière ma robe, il y a une femme qui n'est pas toujours protégée des larmes. Il a beau dire qu'il fera appel, le dossier reste le même et les faits sont têtus... ». L'avocat général, Olivier Naboulet, doit livrer ses réquisitions ce matin. Alexandre Dainotti encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Il aura la parole en dernier, après son avocate M^e Maïlys Larmet. Le verdict, lui, est attendu dans l'après-midi, voire la soirée.

MATHIEU ROUALDÉS

Déjà condamné pour détention non autorisée d'un chien catégorisé

Les avocats de la partie civile l'ont répété à plusieurs reprises durant leurs plaidoiries : « Alexandre Dainotti connaît parfaitement la législation sur la détention de chien catégorisé et il sait qu'il n'obtiendrait jamais ce permis avec son casier ». Et comment. Car si les vols ont majoritairement fleuri son passé judiciaire, l'accusé fut également condamné devant le tribunal d'Aix-en-Provence à la fin des années 2000 pour détention non autorisée de chien catégorisé. Il possédait alors un « dogue argentin ».

« C'était à la mode à l'époque, il y en avait partout. Je le promenais sans laisse, ni muselière mais on ne m'embêtrait pas avec ça dans le sud. Puis quand les flics m'ont arrêté, ils m'ont dit de le mettre au nom de ma mère. Je l'ai fait et ça s'est terminé comme ça », a-t-il expliqué à la barre.

Campagne. Dès lundi, tous les plus de 75 ans auront accès au vaccin

La vaccination contre la Covid-19 est accessible à compter du lundi 18 janvier aux Aveyronnaises et Aveyronnais de plus de 75 ans résidant à domicile.

Trois centres de vaccination sont opérationnels dans le département, adossés aux centres hospitaliers de Rodez et de Millau et à Villefranche-de-Rouergue. Ils recevront ainsi dès la semaine prochaine les personnes âgées de plus de 75 ans résidant à domicile qui souhaiteront se faire vacciner.

Ils continueront en outre à recevoir les professionnels de plus de 50 ans ou ceux présentant des facteurs de risques, travaillant dans les secteurs de la santé et du médico-social.

Deux possibilités s'offrent à eux dès aujourd'hui pour prendre rendez-vous. Le site internet www.sante.fr ou www.doctolib.fr mais aussi et un seul numéro de téléphone commun à l'ensemble des centres de vaccination du département : 08 09 54 19 19.

En raison d'un grand nombre d'appels à prévoir dans les prochains jours, priviliez la réservation en ligne avec « Doctolib » et nappelez pas directement les standards des hôpitaux.

Trois nouveaux centres de vaccination seront également ouverts à Decazeville, Espalion et Saint-Affrique, adossés aux centres hospitaliers locaux, dans les meilleurs délais.

Ces 6 centres pourront être complétés dans les semaines suivantes. Cette couverture du territoire est partagée avec l'ensemble des acteurs publics et les professionnels de santé du département.

Collectivités territoriales et équipes mobiles

« Elle pourra être révisée avec le déploiement des prochaines phases de vaccination jusqu'à l'été auprès de nouvelles tranches d'âge et avec le déploiement progressif de vaccins nécessitant moins de contraintes logistiques », précise la préfecture dans un communiqué en ajoutant qu'« une réflexion est engagée avec les collectivités territoriales (conseil départemental, communales, EPCI), sur la mise en œuvre d'une équipe mobile qui pourra

adopter une démarche « d'aller vers » les personnes très isolées, en particulier en zone rurale, pour les accompagner dans la démarche de vaccination..

Intermarché SUPER 4 Saisons

DU 12 AU 17 JANVIER 2021

À CE PRIX-LÀ, JETEZ L'ÉPONGE.

-50% DE REMISE IMMÉDIATE*

FORMAT FAMILIAL SUN x62

TABLETTES LAVE-VAISSELLE TOUT EN 1 STANDARD SUN (b)
ou citron x 62 - 1,085 kg - 4,21 € le kg
ou Tablettes Lave-Vaisselle Tout en 1 expert extra power x 56
980 g - 4,66 € le kg
ou standard ou citron x 38
551 g - 8,29 € le kg

9,50 4,57 LIMITE

FORMAT FAMILIAL LACTEL FORMAT FAMILIAL

8 x 1L

7% LE PACK DE 8

5,52 -30% DE REMISE IMMÉDIATE*

BOL DE VIE LAIT DEMI-ÉCRÉMÉ LACTEL
8 x 1L - soit 8 l - 0,69 € le litre

(Suggestions de présentation)*Voir modalités en magasin.
(b)Dangereux, respecter les précautions d'emploi.

4 SAISONS - RODEZ
Av. de Bamberg - 05 65 77 30 70
www.intermarche.com

Intermarché SUPER